

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, ouvre la séance à 19h00. Il excuse Mesdames OZEN, Echevine, SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, Messieurs KAYA, Conseillers ENSEMBLE et MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Il demande ensuite l'inscription de 9 points d'urgence libellés comme suit :

- **SOCIETE DE TRANSPORT EN COMMUN DE CHARLEROI (TEC) – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2014 – POUR APPROBATION**
- **SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2014 – POUR APPROBATION**
- **INTERCOMMUNALE – ORES ASSETS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2014 – POUR DECISION**
- **HOLDING COMMUNAL SA – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES – ORDRE DU JOUR – POUR APPROBATION**
- **INTERCOMMUNALE IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2014 – POUR DECISION**
- **INTERCOMMUNALE IPFH – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014 – POUR DECISION**
- **INTERCOMMUNALE IDEFIN – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014 – POUR DECISION**
- **INTERCOMMUNALE ICDI – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014 – POUR DECISION**
- **S.C.R.L. SAMBRE ET BIESME – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT – POUR DECISION**

L'urgence est acceptée à l'unanimité.

Après avoir donné les informations, Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande l'inscription d'un point d'urgence libellé comme suit

- **PROBLEMATIQUE DES DECHETS – DEMANDE DE L'INTERCOMMUNALE ICDI, EN VUE DE POUVOIR INCINERER DES DECHETS HOSPITALIERS DE TYPES A ET B1 A PONT-DE-LOUP – RECOURS – POUR INFORMATION ET DECISION**

Le Bourgmestre tient à faire préciser par l'intervenant qu'il veut une décision au-delà d'une information car la demande n'était pas appuyée par un dossier.

Monsieur MARIQUE précise qu'il a effectivement prévu le point « pour information et pour décision ». L'aspect décisionnel dépendant de la réponse à l'information demandée. Monsieur MARIQUE rappelle que la décision de principe d'un recours a déjà été prise à l'occasion du point supplémentaire qu'il avait lui-même déposé pour le conseil du 24 février. Il rappelle que lors de ce débat sur la motion il a été prévu

qu'en cas de réponse positive du fonctionnaire technique, un recours serait introduit. Venant d'apprendre incidemment que cette autorisation aurait été accordée, monsieur MARIQUE demande au collège de confirmer cette information et si c'est le cas, il demande que le conseil concrétise le recours précédemment décidé, sachant qu'il n'y a que 20 jours pour intenter une telle action et que la décision nécessaire et urgente doit être prise ce soir si l'on veut agir dans les temps, le prochain conseil n'étant programmé que dans 5 semaines.

L'urgence est acceptée par 15 oui et 1 non (Mme MAHIEU).

SEANCE PUBLIQUE

1. ARTICLE 96 DE LA LOI COMMUNALE – PRESENTATION PAR LE COLLEGE – POUR INFORMATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, déplore l'absence d'analyse financière dans l'article 96.

Le Directeur général rappelle que depuis que le compte est présenté avec des analyses financières, des statistiques et des annexes très détaillées, l'article 96 ne comporte plus cette partie financière.

Monsieur MARIQUE insiste cependant sur l'intérêt d'avoir, dans ce rapport une partie consacrée aux finances qui établissent dans un mode moins statistique les perspectives de gestion.

MONSIEUR GROLAUX, CONSEILLER ENSEMBLE, ENTRE EN SEANCE.

2. COMPTES.- EXERCICE 2013.- POUR DECISION.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Il présente son analyse, souligne l'augmentation de l'assiette fiscale, la maîtrise de la dette et des frais de fonctionnement, rappelle les contraintes liées aux transferts et à la crise. Il se réjouit d'un cash flow suffisant et du dynamisme des Aiseau-preslois. Il conclut en rappelant le boni de 690 000 € pour un compte issu d'un budget au départ déficitaire.

Analyse financière Compte 2013.

Compte budgétaire

Pour rappel, depuis 2011, nous subissons les effets de la crise financière et économique de 2008-2009, ainsi que les répercussions de la crise de la dette souveraine et les conséquences des mesures d'assainissement des finances publiques au niveau régional et national. Suite à cela, 3 événements **indépendants de notre gestion** budgétaire communale ont eu un impact négatif et durable sur les finances communales. A savoir :

- Premièrement, la décision de la Région Wallonne relative à la nouvelle méthode de calcul liée à la **non-perception des compensations "Plan Marshall" de la taxe sur la force motrice**. Cela a engendré une diminution de recettes de 280.000€;

- Deuxièmement, le **retour à la norme KUL pour la fixation des dotations communales à la zone de police**. Celle-ci a entraîné une augmentation des dépenses de 171.000€ (14% par rapport au compte 2010).
- Troisièmement, la suppression totale des **dividendes des parts A et B du Holding communal** (Moins 30.000€ de recettes).

Malgré le contexte actuel de crise financière et économique, nos efforts financiers et la maîtrise de nos dépenses, nous permettent d'arriver à un mali inférieur à celui annoncé dans les prévisions, à savoir un déficit pour l'exercice propre de 113.490€. **En effet, comparativement aux prévisions budgétaires, nos dépenses sont moins élevées et nos recettes sont en hausse tout en conservant les taxes et redevances inchangées.**

Cette augmentation de recette provient essentiellement des rentrées supplémentaires à l'Ipp et au Pri et ce tout en maintenant au statut quo la taxe communale à l'Impôt des Personnes Physiques et les centimes additionnels au PrI pour l'exercice 2013.

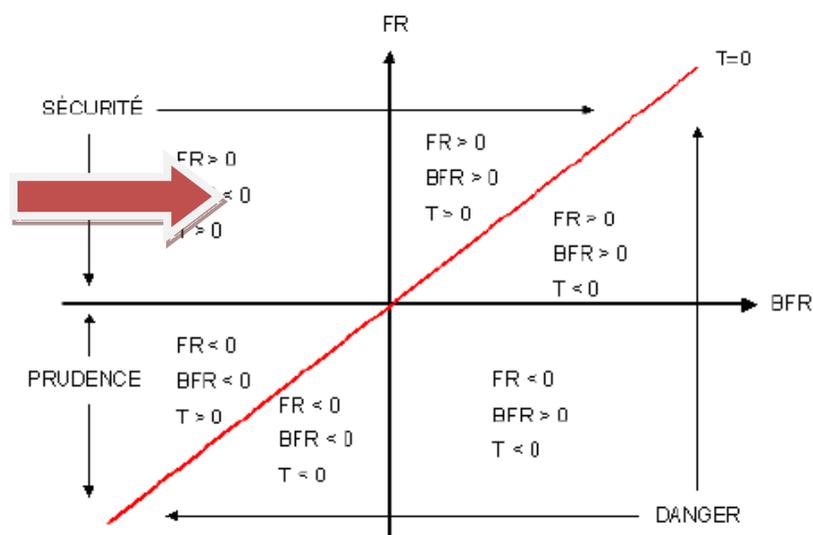
Compte de résultats

Nous obtenons un boni à l'exercice 2013 de 609.290€ dont plus de 260.000 € provient du résultat courant. Ce boni au résultat courant s'explique par la légère augmentation des charges courantes de 115.000€ par rapport à 2012 (qui provient de l'augmentation des frais de personnel (75000€) et des subsides d'exploitation accordés (police, CPAS, pompier = 126000€) contrairement à une augmentation des produits courants environ 590.000€ par rapport à 2012 (qui provient des produits de la fiscalité).

Bilan

Notre commune se trouve toujours selon les 3 indicateurs bilantaires ($FR > 0$, $BFR < 0$ et Trésorerie > 0) dans la **zone dite de sécurité financière**. Ceci signifie que la commune génère suffisamment de ressources pour financer ses actifs circulants et son cycle de fonctionnement courant. En d'autres mots, la commune détient donc en bas de son Bilan, assez d'actifs liquides pour pouvoir régler ses dettes à court terme.

Le **ratio de couverture des emprunts par le cash-flow est au-dessus de la barre des 1 (1,16)**. Celui-ci nous indique que la commune peut encore recourir à l'emprunt à l'avenir sans être obligée d'augmenter ses produits ou de diminuer ses charges. Ce ratio nous conforte dans l'inscription en MB2 de 2014 des travaux à réaliser à l'école de Roselies.



Conclusion

En restant vigilant dans le contexte de crise financière et économique que nous vivons, nous maintenons le cap de nos décisions tout en assurant une gestion budgétaire en bon

père de famille et en maîtrisant nos coûts de fonctionnement (augmentation inférieure à 1% par rapport à 2012).

Notre commune est dans la zone dite de sécurité financière c-à-d que le portefeuille communal est assez rempli pour payer ses charges courantes.

Ceci nous permet d'afficher pour ce compte 2013 d'une part une diminution de la dette pour laquelle nous restons toujours prudent face aux questions de stabilité et de respect des balises budgétaires et d'autre part une augmentation des recettes avec un statut quo des taxes et redevances.

Cette augmentation des recettes s'explique par le dynamisme des Aiseau-Preslois. En effet, nous avons la chance d'avoir à Aiseau-Presles une population active et dynamique, ce qui favorise inévitablement la création de richesse. De plus, grâce aux investissements qui y sont réalisés (écoles, routes, centre culturel), Aiseau –Presles est une commune attractive où il fait bon vivre et où de nouveaux habitants choisissent de s'établir.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, souligne qu'on pourrait croire que les choses vont bien puisqu'on a réduit le déficit annoncé mais il affirme que cela n'est qu'illusion car cette amélioration est due uniquement à des recettes supplémentaires.

Il constate d'ailleurs que l'ensemble des recettes de transfert qui étaient stables ces 3 dernières années s'accroissent de 1.300.000€ en 2013 en tenant compte de l'indice des prix à la consommation.

Il considère qu'une fois de plus c'est donc dans la poche des habitants d'Aiseau-Presles que la majorité est allée chercher les moyens qui lui permettent d'améliorer le compte par rapport au budget et pas du côté des dépenses.

Les indicateurs le montrent d'ailleurs puisqu'en 2013 on en est à 635€/habitant de retour fiscal (585€ en 2012) et tous les indicateurs sont à la hausse : immobilier +14 points, IPP + 28 points et même les taxes communales +8 points.

Autre indication, le rendement des additionnels :

- IPP avec un taux inchangé : il passe de 285.569€ en 2012 à 327.987€ en 2013 (cela signifie aussi que 1% supplémentaire de 2014 représentera plus de 300.000€);
- Précompte avec un taux également inchangé : il passe de 798€ à 863€

Monsieur CHARLIER souligne que cette taxation va aller en s'accroissant en 2014 puisque l'IPP passe de 7.5 à 8.5..

Pour Monsieur CHARLIER, d'autres illusions nous sautent aux yeux. Ainsi, quand on observe que les créances à recouvrer augmentent en 2013 de 420.000€ par rapport à 2012 et que parallèlement la dette à court terme augmente de 600.000€ par rapport à 2012. La dette est une réalité mais pour les créances les irrécouvrables en est une autre!

Par ailleurs, il souligne que le fonds de réserve ordinaire est toujours aussi insignifiant avec ses 19.229 € dont plus personne ne connaît l'origine et que le fonds de réserve extraordinaire est réduit à 14.217€ (il était encore de 220.000€ en 2012).

Monsieur CHARLIER considère aussi que les moyens affectés à la RCA sont insuffisants. Les 115.000€ ne peuvent permettre à cette structure de fonctionner correctement.

Dans le cadre des dépenses, Monsieur CHARLIER constate qu'en tenant compte de l'indice des prix à la consommation, elles augmentent de 1.000.000 €! Mais il estime cependant pouvoir parler d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque le compte indique une différence de l'ordre de 200.000€ de dépenses en moins par rapport au budget ce dont il se réjouit mais il ajoute que ce mieux est aussi marqué par des illusions!

Parmi celles-ci le personnel : il revient sur les dépenses de personnel. On pourrait croire à une embellie en comparant le compte avec le budget mais il faut souligner que le nombre de statutaires continue à diminuer : 40 en 2010, 38 en 2011, 36 en 2012 et 34 en 2013.

Les contractuels subsidiés eux ne bougent pas et les non subsidiés diminuent d'une unité. La manière de tenter une stabilisation des dépenses de personnel est donc de supprimer du personnel alors que les tâches restent importantes et que les qualifications restent indispensables.

Comment mener à bien les dossiers en cours et à venir sans le personnel adéquat s'interroge Monsieur CHARLIER? Et il fait remarquer que c'est la question que pose également la directrice financière. La réponse est bien entendu que c'est impossible!

Monsieur CHARLIER réaffirme que sans une analyse objective des ressources humaines de l'administration communale il est impossible d'avoir une vision à long terme.

Monsieur CHARLIER s'attache ensuite à la dette dont la stabilisation, dit-il, est une réalité mais c'est aussi une illusion puisque comme le souligne la directrice financière des emprunts décidés fin 2013 sont reportés en 2014. Il dit ne pas vouloir revenir sur l'école de Roselies qui est hors balises et qui aura bien entendu un impact sur les charges de la dette mais met en évidence que malgré cela l'encours fin 2013 était encore de 8.568.000€ soit une charge totale de l'ordre de 1.500.000€.

En conclusion, Monsieur CHARLIER dit ne pas nier une amélioration de la situation cependant, à ses yeux, elle ne résulte pas d'une bonne gestion mais d'un accroissement des recettes. Le compte dit-il est une illusion du mieux !

Il insiste sur le manque de vision si pas à long terme à tout le moins à moyen terme de la gestion de la commune et considère que ce n'est pas la déclaration de politique générale qui le rassure bien au contraire mais c'est surtout l'absence d'un véritable plan stratégique transversal qui l'inquiète. Cette planification stratégique impose une réflexion en termes de besoins et de moyens qui constituent deux logiques indissociables. C'est alors que les besoins prioritaires apparaissent et que les moyens doivent y être affectés en priorité.

Le groupe ENSEMBLE confirme donc les votes précédents c'est-à-dire NEGATIFS!

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, considère qu'à première vue la situation du compte semble positive, car on juge par comparaison entre le budget et le compte. Par contre, si on compare les comptes 2012 et 2013 : quels sont les constatations ? 250 000€ de dépenses en plus, 600 000€ de recettes en plus également.

Bien sûr les frais de fonctionnement semblent maîtriser, mais la dette n'est pas stabilisée et la seule décreue correspond à des reports en janvier, d'emprunts prévus pour des investissements décidés et subsidiés.

Il n'y a donc toujours pas en 2013 de maîtrise réelle des finances, La fiscalité s'accroît, la dette long terme n'est que conjoncturellement maîtrisée. La dette court terme augmente et elle ne correspond évidemment pas à des d'investissements importants,

Quand ceux-ci surviendront la dette repartira inéluctablement à la hausse.

Le vote MR sera identique à 2012. NON !

Monsieur GRENIER, Echevin, après avoir repris son analyse, notamment au niveau du personnel et des nominations prévues, relève le ralentissement rationnel des investissements (ralenti du fait d'un taux de couverture trop bas), l'arrivée de nouveaux habitants, explique que l'investissement prévu pour l'école est hors balise, que le taux des emprunt a été négocié par le personnel et il le félicite du résultat très intéressant pour nos finances. Il évoque enfin les échéances 2014 et 2015 pour la police et le CPAS, qui peuvent être inquiétants.

Le point est admis par 11 oui (PS) et 6 non (ENSEMBLE-MR).

(voir délibération) - folio

3. MODIFICATION BUDGETAIRE N°1.- SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.- EXERCICE 2014.- POUR DECISION.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller Chef de Groupe ENSEMBLE, déclare voter contre par cohérence avec le budget.

Monsieur MARIQUE, Conseiller Chef de Groupe MR, déclare la même chose.

Le point est admis par 11 oui (PS) et 6 non (ENSEMBLE-MR).

(voir délibération) - folio

4. RACHAT DU VEHICULE RENAULT MASTER 35 MWB DSL-06 IMMATRICULE XZU332 A L'ISSUE DU CONTRAT DE LEASING N°607.237.- POUR DECISION.-

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

MONSIEUR GRENIER, ECHEVIN, INTERESSE PAR CE POINT SORT DE SEANCE.

5. TAXE DIRECTE SUR LES MINES, MINIERES, CARRIERES ET TERRILS.- EXERCICE 2014.- REGLEMENT.- POUR DECISION.-

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

MONSIEUR GRENIER, ECHEVIN, ENTRE EN SEANCE.

6. MARCHE DE SERVICE RELATIF A L'EMISSION ET A L'IMPRESSION DE CHEQUES REPAS AU FORMAT PAPIER AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL COMMUNAL

- A) PRINCIPE – POUR DECISION
- B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION
- C) MODE DE PASSATION DU MARCHE – POUR DETERMINATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

7. EMPRUNTS POUR FINANCEMENT DE DÉPENSES EXTRAORDINAIRES INSCRITES AU BUDGET 2013 – RÉPÉTITION DU MARCHÉ – POUR DÉCISION.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, s'inquiète des marges de négociation si on se base sur un organisme bancaire précis et si l'on doit finalement s'adresser à d'autres.

Il lui est répondu que compte tenu de la règle de négociation ce n'est pas un problème.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

8. SERVICE ORDINAIRE – EXERCICES 2014 ET 2015 – FOURNITURES DE LIVRES À CARACTÈRE SCOLAIRE, SCIENTIFIQUE ET GÉNÉRAL - RATTACHEMENT AUX MARCHÉS DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE BÉNÉFICIER DES CONDITIONS AVANTAGEUSES – POUR DÉCISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

9. SERVICE ORDINAIRE – EXERCICES 2014 ET 2015 – FOURNITURES SCOLAIRES ET MATERIEL EDUCATIF - RATTACHEMENT AUX MARCHÉS DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE BÉNÉFICIER DES CONDITIONS AVANTAGEUSES – POUR DÉCISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

10. ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL – POUR NOTIFICATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

(voir délibération) - folio

11. REGIE COMMUNALE AUTONOME

- A) DEMISSION DE MADAME SMOLDERS ET MONSIEUR KAYA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – POUR ACCEPTATION**
- B) DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications. Il demande à Monsieur CHARLIER si le groupe propose des administrateurs remplaçants.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, précise qu'il n'y a pas deux mais trois démissions : Monsieur GERACI a également exprimé clairement auprès du Bourgmestre sa demande de démission. Il évoque la gestion erratique, le manque de moyens, les « aller-et-retour » des gestionnaires : ni moyens financiers, ni moyens humains suffisants (qu'il estime à un assistant technique et un administratif en plus du gestionnaire) : cette absence de moyen fait que les administrateurs du groupe estiment qu'ils n'ont pas de rôle à jouer. Le groupe les soutient et aucun remplaçant ne sera présenté.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait remarquer que Monsieur GERACI n'a pas démissionné formellement et que pour sa part il a reçu, même pas en tant que Bourgmestre, un mail qui n'avait aucune valeur pour la procédure, qu'il l'a fait remarquer à l'intéressé mais qu'il n'a pas eu de nouvelle.

Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, déplore que le groupe Ensemble choisisse la politique de la chaise vide.

Monsieur GRENIER, Echevin, déplore aussi que le MR et le PS restent seuls dans la gestion. A l'heure où les choses changent, où la clarté se fait sur le passé et où des projets sérieux sont mis en œuvre pour l'avenir, cette absence d'Ensemble est une erreur. Il déplore également le tract incendiaire qui a condamné la gestionnaire sans aucune réelle évaluation. Chacun sait que l'ancienne gestion a été problématique et la majorité l'a dénoncée, elle a pris des mesures. Il rappelle les problèmes sérieux de comptabilité, de gestion administrative. Il souligne qu'il est heureux qu'à l'époque les moyens n'aient pas été donnés, que se serait-il passé avec une gestion pareille. Ainsi, il rappelle que contrairement à ce qui se passait auparavant, la trésorerie semble aller beaucoup mieux puisque, alors que les gestionnaires précédents avaient besoin sans cesse d'avances et augmentaient leur budget, ici avec le subside fixé pour 2013, la RCA a pu financer et payer les préavis, qui n'étaient pas prévus. Donc que se passait-il auparavant ?

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, répond que le groupe ne veut pas de politique de la chaise vide. Le PS, lors du recrutement d'un gestionnaire, a apparemment trouvé la perle rare, mais celle-ci a vite démissionné et une autre va commencer dans cette fonction. Le groupe souhaite évidemment que cela fonctionne.

Le PS avait des administrateurs, un administrateur délégué et un commissaire aux comptes également : il déclare qu'il veut résoudre les problèmes de l'ancienne gestion. Mais ces problèmes ont été dénoncés, l'opposition a signalé ce qui ne fonctionnait pas ou dérapait. Le groupe ENSEMBLE a l'impression que la mal gestion continue.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR précise que le MR a de son côté opté pour son maintien au sein de la RCA. Il veut préciser cette position.

« Le MR et le CDH ont toujours partagé la même analyse sur ce dossier.

Nous avons dénoncé : la démesure inutile des halls, leur financement insuffisant par la majorité qui n'assume pas le gigantisme qu'elle a elle-même imposé, une équipe de

gestion insuffisante et l'absence de perspectives claires qui permettent à la fois d'offrir un service nécessaire aux sportifs, mais aussi de développer des activités lucratives, pour réduire à terme la charge sur le contribuable. Nous n'avons cessé de répéter qu'il fallait une équipe minimum de 3 personnes dont un profil de chef d'entreprise.

Autre question essentielle soulevée naguère et valable encore aujourd'hui : quelles perspectives ? Absence totale de réflexion sur le sujet, deux ans de retard sur le plan stratégique. Les deux piliers (sportifs, événementiels) ne sont pas définis ni structurés en terme de gestion, seul un calendrier et une gestion des clubs et utilisateurs existent.

Dernier élément dénoncé : l'opacité, la désinformation. Tout était géré entre personnes désignées par le PS et membres du collège, par-dessus la tête des organes de gestion.

Il donc trop simple de tenir l'ancien gestionnaire pour responsable de tous les problèmes. Les responsabilités sont à l'évidence, bien plus globales.

Nos appels répétés au sein de la RCA, au conseil communal et chez le ministre de tutelle étant restés sans suites, le MR a porté le dossier à la connaissance de monsieur le Procureur du Roi. C'est donc à la Justice de déterminer les responsabilités du passé.

Reste qu'il faut se préoccuper de l'avenir. Le plus absurde serait qu'après avoir imposé un investissement démesuré aux contribuables la commune n'en assure pas l'utilisation maximale.

Or, depuis, l'information du Parquet la majorité reconnaît les dysfonctionnements qu'elle niait jusque-là. Elle reconnaît la nécessité d'une équipe de trois personnes dirigée par un gestionnaire au profil managérial et semble vouloir respecter les procédures pour les engagements sur base de la compétence. Il y a donc là un espoir qui devra évidemment être confirmé dans les actes.

Le MR considère dès lors que ce n'est pas au moment où la majorité adopte enfin le cap qu'il préconise qu'il doit quitter le navire. Il participera donc à la gestion, sans complaisance et sans naïveté, ne serait-ce que pour détecter tout retour aux errements du passé et pour s'assurer du financement suffisant de la RCA par la commune. »

Aujourd'hui, dit-il, « vous découvrez et vous creusez la question : nous avons dénoncé » Il rappelle qu'il a déposé un dossier chez le Procureur, il constate un changement. Il laisse aux autorités judiciaires le choix de la réaction la plus judicieuse et la plus légitime.

La majorité reconnaît qu'il faut une équipe réelle et bien pensée pour la gestion. La procédure de recrutement a été respectée, la deuxième fois, un profil managérial a été adopté et choisi. Il faut donc continuer en ce sens et compléter. Il faut aussi financer, en espérant que le relais de ce financement soit fait par le produit des activités.

L'analyse du MR est la même que celle du cdH, mais ce n'est pas le moment de lâcher quand le changement de cap est évident et doit être conforté.

MARIQUE conclut qu'il tient à être très clair afin d'éviter les conclusions opportunistes que certains voudraient tirer. Il n'y a entre les groupes de la minorité aucune divergence au niveau de l'analyse de la situation de ce dossier et des remèdes à y apporter. Seule l'attitude pour y parvenir est différente. La majorité serait très mal inspirée d'y voir une caution ou un signe de faiblesse du MR. Nous avons prouvé notre détermination en déposant le dossier en Justice. Elle reste intacte. »

Enfin, Monsieur MARIQUE ajoute, quelles que soient les analyses, il ne se sent pas le droit, ni voir l'intérêt, de refuser la démission de mandataires qui souhaitent arrêter.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, rappelle simplement qu'il est n'est pas ici en tant que cdH mais porte l'opinion et les choix de son groupe.

Monsieur GRENIER, Echevin, réaffirme la volonté de bouger, de nettoyer et de relancer.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souhaite qu'on ne dise plus que le gestionnaire ancien est responsable de tous les problèmes, si on analyse tout ce qui s'est passé et les problèmes rencontrés, le problème est bien plus global.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande la parole mais le Bourgmestre, soulignant que tout a été dit sur le sujet mis à l'ordre du jour, propose de conclure ce point et de passer au vote.

Le point A est admis par 6 oui (ENSEMBLE-MR) et 11 abstentions (PS).

(voir délibération) - folio

12. SA ETHIAS – ASSOCIATION D'ASSURANCES MUTUELLES – DROIT COMMUNAL – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

13. SOCIETE BRUTELE – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2014 – POUR APPROBATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

14. SA LE CREDIT HYPOTHECAIRE O. BRICOULT – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – POUR DECISION.

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS et Délégué, donne les explications. Il déclare s'abstenir car l'assemblée est le 17 juin et les pièces ne sont pas disponibles actuellement. Les conseillers s'associent à cette abstention.

Le point est admis par 17 abstentions.

(voir délibération) - folio

15. PATRIMOINE COMMUNAL – BAIL DE CHASSE – LOT N° 3 DESIGNATION DU LOCATAIRE – RAPPORT D'EXAMEN DES OFFRES – POUR DECISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souligne la nécessité, urgence de décision, la perte de temps et d'argent, de gestion des bois communaux sans chasseurs locataires. Il ne voit pas la raison des hésitations du collège, dès lors où le seul candidat offre lui-même de négocier.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, propose une formulation juridique qui permette de négocier avec l'aval du conseil dans les limites du CSC tout en garantissant que l'offre non formellement valable, puisse être prise en considération sans que la commune n'en soit lésée.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

16. RESERVE DE RECRUTEMENT D'EMPLOYES D'ADMINISTRATION DE NIVEAU D – VALIDITE – PROROGATION DE DELAI – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souhaite que le point soit évoqué en séance secrète pour parler des candidats et des choix proposés.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

17. FUNERAILLES ET SEPULTURES – AMENAGEMENT, MISE EN CONFORMITE ET EMBELLISSEMENT DES CIMETIERES WALLONS ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FUNERAIRE D'IMPORTANCE HISTORIQUE LOCALE

- A) NOUVEAU CAHIER SPECIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION
- B) MODE DE PASSATION DU MARCHE DES TRAVAUX – POUR DETERMINATION
- C) DEMANDE DE PROLONGATION DE DELAI – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, signale l'état désastreux du sentier qui mène au cimetière de Roselies et la nécessité d'un nettoyage.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, évoque les deux problèmes principaux : déjections canines et déchets. Pour l'un une action a été entreprise auprès des promeneurs, et pour l'autre, l'agent constatateur a été chargé de veiller au respect des prescriptions du règlement de police communal en terme de dépôts clandestins et de nuisances.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

**18. PROBLEMATIQUE DES DECHETS – CURURES D’AVALOIRS –
CONVENTION DE TRAITEMENTS DES PRODUITS DE CURAGES GENERES
PAR LA COMMUNE D’AISEAU-PRESLES DANS L’INSTALLATION DE
ROSELIES GEREE PAR IGRETEC – AVENANT N° 10 – POUR DECISION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l’unanimité.

(voir délibération) - folio

**19. POINT D’URGENCE - SOCIETE DE TRANSPORT EN COMMUN DE
CHARLEROI (TEC) – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUIN
2014 – POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souhaite que pour l’ensemble des intercommunales un courrier soit rédigé demandant d’avoir les pièces car aucun débat ne peut avoir lieu sans documents fournis en temps et heure, et il est légitime que les intercommunales anticipent sur les délais que les communes respectent en terme de convocation et de rythme des séances. Il serait normal de demander une anticipation plus longue pour aider à un réel débat démocratique.

Le point est admis à l’unanimité.

(voir délibération) - folio

**20. POINT D’URGENCE - SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT
(SRWT) – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2014 – POUR
APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l’unanimité.

(voir délibération) - folio

**21. POINT D’URGENCE - INTERCOMMUNALE – ORES ASSETS – ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2014 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l’unanimité.

(voir délibération) - folio

**22. POINT D’URGENCE - HOLDING COMMUNAL SA – ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES – ORDRE DU JOUR – POUR
APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

23. POINT D'URGENCE - INTERCOMMUNALE IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2014 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

24. POINT D'URGENCE - INTERCOMMUNALE IPFH – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

25. POINT D'URGENCE - INTERCOMMUNALE IDEFIN – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) - folio

26. POINT D'URGENCE - INTERCOMMUNALE ICDI – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, fait remarquer que les documents justifiant l'ordre du jour de l'AG statuant sur le rapport 2013 consistent en quelques feuillets, alors qu'une brochure complète et détaillée était mise à disposition pour le rapport 2012 et précédents. Il s'inquiète d'une possible rétention d'information pour l'exercice.

Plusieurs points sont évoqués dont la ressource, le plan stratégique, l'augmentation de la taxe sur l'incinération, les attributions de marchés. On parle du nouveau four. On fait référence aux fermentescibles et à leur traitement externe. On évoque les objectifs de réduction du tonnage, les résultats moins bons qu'ailleurs du tri sélectif et les parcs.

Quand on évoque la diminution du tonnage, on parle seulement des déchets organiques traités en fermentescibles, mais on ne précise pas le volume recyclé qui s'ajoute à cette réduction de l'incinération. Pour lui, ces feuillets incomplets sont aussi remplis d'erreurs ou d'approximation. Quant aux questions d'incinération et d'investissement, le dossier est toujours en cours et on continue à affirmer le tout à l'incinération. Je propose de voter contre ce rapport.

Monsieur GRENIER, Echevin, explique qu'un gros problème informatique a mis l'intercommunale de présenter un rapport comme elle le fait habituellement, ce qui explique le format du document. Quant au reste, les éléments fournis sont minimaux mais l'AG est prévue pour ce débat.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, ajoute que la documentation sera complétée. Il s'attache aux fermentescibles. Il souligne que le choix de ramasser ces déchets organiques implique leur traitement. Or, à ce jour la seule unité possible est à Tenneville et si l'on investit sur la zone ICDI pour une telle unité le problème sera résolu. Cet investissement est la condition d'une généralisation efficace et supportable des poubelles à puces.

Monsieur MARIQUE réplique que de fait le besoin est réel mais que rien n'apparaît dans le feuillet. Il tient à ce que cette option soit explicite.

Messieurs CHARLIER et GRENIER rappellent que le plan stratégique le prévoit.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande ce qu'il en est pour les déchets assimilés aux déchets ménagers mais provenant de l'hospitalisation. Il lui est répondu que ce sera l'objet du point suivi inscrit par Monsieur MARIQUE.

Le point est admis par 13 oui (PS-ENSEMBLE), 2 non (MR) et 2 abstentions (Mr GROLAUX et Mme MAHIEU).

(voir délibération) - folio

27. POINT D'URGENCE - PROBLEMATIQUE DES DECHETS – DEMANDE DE L'INTERCOMMUNALE ICDI, EN VUE DE POUVOIR INCINERER DES DECHETS HOSPITALIERS DE TYPES A ET B1 A PONT-DE-LOUP – RECOURS – POUR INFORMATION

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle son exposé de début de séance et donne les explications. Il rappelle la décision du conseil d'introduire un recours si la décision du Fonctionnaire technique était favorable. Elle l'est, l'enquête est en cours, et puisque une décision du conseil est nécessaire, il faut la prendre aujourd'hui pour respecter les délais.

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle qu'il ne s'agit pas de déchets anatomiques ou liés à l'activité hospitalière, mais bien de déchets liés à l'hébergement et assimilés ménagers.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, confirme l'accord du fonctionnaire technique et donc l'introduction d'un recours dans les 20 jours par l'administration communale.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande que la décision du fonctionnaire soit envoyée à tous, notamment pour comprendre sa motivation.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, estime que cette décision entraîne du volume, donc un surplus à incinérer, qui est évidemment une raison possible de renforcer les fours, il évoque la recrudescence de la tuberculose, la nécessité de prévention pour éviter les problèmes de santé parmi le personnel de l'ICDI

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, craint que l'on ne compense la diminution de volume permise par les poubelles à puce par les déchets d'hospitalisation

Il se dit conscient de l'absence de proposition de délibération, mais précise que d'une part, venant de recevoir l'information, il lui était impossible d'en fournir une et d'autre, la totalité de l'argumentation figure dans la délibération votée à l'unanimité le 24 février. Monsieur MARIQUE insiste donc sur un vote formel ce soir.

VOTE UNANIME SUR LA PROPOSITION D'INTRODUIRE LE RECOURS

28. POINT D'URGENCE - S.C.R.L. SAMBRE ET BIESME – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, confirme ses propositions précédentes. Aucune autre proposition ne sera faite, la décision prise auparavant a déjà été votée par ce conseil. Farciennes a désigné ses huit mandataires pour les huit postes qui lui reviennent. C'est à Aiseau-Presles de le faire, dit-il en rappelant l'article 178 du Code du Logement. Il réaffirme que aucun vote ne doit être prévu. La décision existe et le Président d'Arrondissement CDh ne présente personne d'autre mais confirme sa décision déjà entérinée par ce conseil.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, reprend les éléments du dossier et rappelle que personne ne conteste un mandataire présenté par un groupe ou une fédération politique.

29. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2014 – POUR DECISION

Le procès-verbal du 28 avril 2014 est admis à l'unanimité.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI